

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, 10 mai 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 06 mai 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Géraud de LAFFON - Angélique BINET - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Marcel BERY - Vincent GASSELIN

Absent(e/s) excusé(e/s) : / (soit 11 membres en exercice, 11 présents, 11 votants)

Secrétaire de séance : Benoît RUGEN

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) Proposition de huis clos pour la séance du jour compte tenu des mesures sanitaires

La proposition de huis clos est validée par l'ensemble des élus.

2) Renouvellement des contrats de l'agent chargé de l'APC et du site internet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler les contrats de l'agent chargé :

- de la gérance de l'Agence Postale Communale sur un temps non complet de 17h/semaine, ainsi que
 - de la mise à jour du site internet de la Commune sur un temps non complet de 2,5h/semaine comprenant une aide régulière aux missions administratives du Secrétariat de Mairie,
- à compter du 07 juin 2021 pour une durée de 1 an, avec une rémunération à l'indice brut 354.

Il est à noter que l'agent ne souhaite plus assurer la responsabilité de la gestion administrative de la Bibliothèque communale et qu'il convient de fixer une nouvelle organisation.

3) Renouvellement du bail pour la location des locaux de la Boulangerie

La location-gérance de la boulangerie (commerce et logement) à M. Christophe RIVIÈRE, boulanger actuellement en activité à Gizeux, était régie par un bail dérogatoire qui courait jusqu'au 31 mars 2021.

Il convient donc de le remplacer par un bail commercial pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2021, selon les conditions rédigées par le Cabinet ORATIO, notamment pour un montant annuel de 8.400 €, soit 700 € par mois.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le projet de bail commercial de 9 ans et donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce projet.

4) Accord avec le SDIS 37 concernant le don de l'ancien matériel de secours-incendie

M. le Maire rappelle la sollicitation du SDIS 37 de pouvoir exposer dans le musée des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire, l'ancien matériel de secours-incendie appartenant à la Commune de Gizeux stocké derrière l'ancienne école (notamment plusieurs pompes dont une pompe à bras,...).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de rétrocéder au SDIS 37 l'ancien matériel du centre de secours de Gizeux, cession qui sera réglée par une convention à venir.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet.

... / ...

5) Convention Département-Gizeux-Continvoir pour le chemin piétonnier bordant la RD15

Afin de fixer les conditions de remise en état par le Département du chemin piétonnier bordant la RD 15 ainsi que les conditions d'entretien ultérieure de cette voie par les deux communes concernées, Continvoir et Gizeux, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de la Convention dont le projet est ci-après annexé.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet. Les travaux ont bien avancé, il est précisé qu'il s'agit d'une voie piétonne et non cyclable.

6) Projet de vente du bâtiment sis au 34 rue des Écoles

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre le bâtiment sis au 34 rue des Écoles au locataire actuel, M. Sébastien LOISEAU, pour un montant total de 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros) que M. le Maire est chargé de mettre en recouvrement.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet.

M. le Maire précise que l'acheteur s'engage à prendre la moitié des frais de bornage, ainsi que la clôture côté route de l'Aunaie et côté mitoyen avec l'ancienne école. Il convient de contacter un géomètre pour réaliser la division parcellaire et de refaire des diagnostics énergétiques (au moins en partie). Il mentionne le projet de proposer un terrain à bâtir entre ce bâtiment et le 32 rue des Écoles. B. RUGEN signale le projet de modification du portail donnant accès à la Bibliothèque, entre autres, par un système coulissant plus adapté.

7) Point sur l'avancement des travaux sur les bâtiments communaux

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des travaux sur les bâtiments communaux et les projets divers, dont :

- la rénovation du bureau du secrétariat de mairie, dans la 2^e quinzaine de juillet, ainsi que des travaux d'électricité dans la salle du Conseil et le remplacement des radiateurs dans le presbytère ; il reste le problème de l'alarme qui ne fonctionne plus mais aucun artisan ne semble vouloir se déplacer.
- l'ADAC 37 est en cours d'analyse financière des divers projets, une présentation en Conseil sera programmée à la rentrée.
- il convient de faire une déclaration à l'assurance pour toutes les vitres cassées sur plusieurs bâtiments communaux (devis à venir).
- à la suite de la vente du 34 rue des Écoles, il faudra prévoir la construction d'un bloc sanitaire, a priori 1 module handicapés entre les 2 salles du 30 rue des Écoles, ainsi qu'une autre salle de réunion pour le Comité des fêtes (sans doute dans le local existant au local technique).
- il devient urgent de construire un chenil pour mettre à l'abri les chiens errants dans l'attente de retrouver leurs maîtres, il convient de se renseigner sur les consignes à respecter.
- les matériaux ont été livrés pour la réfection de Pont de Gravoteau.

8) Permanences au Bureau de vote des scrutins des 20 et 27 juin 2021

Le Conseil Municipal organise les permanences du Bureau de vote des scrutins des 20 et 27 juin 2021, sachant qu'il est vivement recommandé aux élus de se faire vacciner avant le 8/06 ou de prévoir un test PCR 48h avant chaque scrutin.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire tient à remercier chaleureusement et officiellement M-L. MEYNARD pour son implication et son dévouement concernant la vaccination des habitants les plus âgés, ainsi que sa participation aux permanences du centre de Neuillé-Pont-Pierre.
- M. le Maire indique que le banquet du 14 juillet n'aura encore pas lieu cette année et sera soit reporté en septembre, soit remplacé à nouveau par des colis.

... / ...

- M. le Maire indique être toujours dans l'attente des consignes de la Préfecture à propos du feu d'artifice du 21/08.
- M. le Maire signale que le Président du Conseil Départemental s'est rendu au Château afin de soutenir le développement touristique du secteur, notamment des propriétés privées, en faisant l'acquisition de 250 entrées à tarif réduit qui seront données à divers partenaires.

TOUR DE TABLE :

- G. LE DORVEN signale que la société ERS Maine va se déplacer le 20/05 pour étudier sur site le projet d'enfouissement des réseaux.
- A. BINET dit que le marché hebdomadaire marche bien et que les commerçants sont de plus en plus nombreux ; il est question du stand du café qui doit rester sur la place avec tous les autres exposants.
- G. de LAFFON signale des événements culturels au Château et la plantation de 1350 plans de vigne (cépage grolleau) sur 30 ares, amenés à produire un « vin de pays de Loire » dans les prochaines années.
- V. GASSELIN indique que la fête « Plongez dans l'Histoire » du 15/08 au Château est en préparation (avec l'accord de représentant du Département), avec une modification du lieu de la billetterie qui sera implantée à l'entrée du pont, ainsi que du mode de restauration qui autorisera des pique-niques ; en soirée, un « bal trad » sera proposé avec une animation musicale et une restauration sur réservation ; pour respecter les consignes sanitaires, un sens de circulation sera mis en place avec limitation du nombre de personnes en intérieur.
À propos du concours de maisons fleuries, une dizaine d'inscriptions potentielles sont attendues ; il est aussi envisagé de créer un collectif d'une dizaine de volontaires pour arroser et entretenir les compositions fleuries dans le bourg.